République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

# PORTAIL FAMILLES

**DU 27 AVRIL AU 14 JUIN 2026**



## Du NOUVEAU pour vos démarches !

## POURQUOI S'INSCRIRE EN LIGNE ?

L'inscription est **indispensable pour tous les enfants de la PS au CM2** :

- Confirmer la scolarité de votre enfant.
- Réserver la cantine, la garderie et les activités périscolaires.
- S'inscrire aux centres aérés et aux sports vacances.
- Gérer votre dossier (paiement, informations et justificatifs)



**EFFECTUER VOS DÉMARCHES EN LIGNE**
via le Portail Familles (accessible 7j/7 & 24h/24)



**Tous les enfants doivent être inscrits**
Y compris ceux déjà inscrits les années précédentes

## COMMENT FAIRE ? (EN 3 ÉTAPES)

1. Rendez-vous sur : letampon.fr/portailfamilles
2. Créez votre compte
3. Inscrivez votre enfant et choisissez vos services.



Scannez moi

Accès direct au portail

# BESOIN D'AIDE ?



## NOS GUICHETS VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOS DÉMARCHES

NOUVEAU

**Centre-ville du Tampon**
74 rue Hubert Delisle
(à côté de la mosquée)

**Plaine des Cafres**
Mairie annexe

**Trois-Mares**
Mairie annexe

## Horaires d'ouverture

**DU LUNDI AU VENDREDI : 8H00 - 12H00 / 13H00 - 16H00**

**0262 57 86 24**

## VOICI LES PIÈCES À FOURNIR



- ☐ Livret de famille
- ☐ Carte d'identité des parents
- ☐ Justificatif de domicile (- 3 mois / EDF, SUDEAU ou bail complet )
- ☐ Attestation CAF

**Selon votre situation :**

- ☐ Hébergement : justificatif + attestation + pièce d'identité de l'hébergeur
- ☐ Divorce : jugement
- ☐ Accueil familial : attestation du Conseil départemental
- ☐ Changement de commune : certificat de radiation

NB : Pour les assistants familiaux, créez votre dossier pour gérer les démarches de vos enfants placés

**ATTENTION : Tout dossier incomplet ne pourra pas être validé. Veuillez à fournir l'ensemble des documents demandés.**